

SAGE

Société d'Aménagement et
de Gestion Environnementale
du bassin versant du Lac des
Trente-et-Un-Milles

LA SAGE DU BASSIN VERSANT DU LAC DES 31-MILLES

La Société d'Aménagement et de Gestion Environnementale (SAGE) du bassin versant du lac des 31-Milles incorporée en mars 2002 est un organisme à but non lucratif. Elle réunit douze partenaires : les MRC Vallée-de-la-Gatineau et Antoine-Labelle, la ville de Gracefield, les municipalités de Bouchette, Déléage, Lac-Sainte-Marie, Notre-Dame-de-Pontmain, les Amis du lac Pemichangan, l'Association pour la protection du lac des 31-Milles, le Club de pêche et de chasse de la Gatineau et l'ensemble des entreprises commerciales situées au lac.

Les objectifs de la SAGE sont l'aménagement écologique et la protection de cette ressource importante qu'est le lac des 31-milles et son bassin versant en aménageant des infrastructures contribuant à un usage récréotouristique responsable du bassin versant. Sa mission comporte également la sensibilisation des usagers du lac et de son bassin versant aux bonnes pratiques de protection de l'environnement.



Code d'éthique

Règle d'usages

- Camper que sur les sites identifiés à cette fin.
- Minimiser les visites sur les toutes petites îles où il est interdit de camper et de faire un feu de camp.
- Utiliser préférentiellement du savon biodégradable et, loin de la berge.
- Minimiser les traces et impacts de son passage.
- Honorer ses engagements et faire preuve d'un sens de ses responsabilités.
- Souligner à l'équipe marine de la SAGE tout manquement, toute attitude irrespectueuse ou toute contravention au code d'éthique.

Gestion des déchets

- Ramasser tous ces déchets et en disposer dans les conteneurs prévus au stationnement municipaux.
- Laissez le site propre pour d'autres usagers.

Nourriture

- Vider les eaux usées dans un trou creusé, loin de la rive.
- S'abstenir de jeter de restants de nourriture dans l'eau.
- S'abstenir de nourrir les animaux



Bois et feu

- Utiliser autant que possible, le bois gratuit qui est entreposé au stationnement de la municipalité de Bouchette.
- Ramasser seulement le bois mort, loin des sites de camping, ne jamais couper illégalement du bois vert.
- Éviter de mutiler les arbres vivants en arrachant leur écorce ou leurs branches ou en y posant de clous.
- Utiliser les sites de feu déjà existants.
- Limiter l'utilisation abusive de bois pour le feu
- Surveiller son feu en tout temps.
- S'abstenir de jeter des déchets dans les sites de feu.
- S'assurer que le feu est bel et bien éteint avant de quitter les lieux.

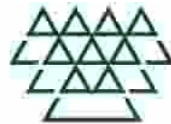
Pratique sanitaire

- Utiliser les toilettes sèches.
- Ne jeter aucun déchet dans les toilettes aménagées; il est recommandé de brûler le papier hygiénique.
- Les serviettes hygiéniques doivent être brûlées ou bien rapportées avec les déchets.

Comportement envers autrui

- Adopter des comportements respectueux et sécuritaires lors de la circulation sur les plans d'eau.
- Minimiser le bruit, surtout après 22 heures.
- Respecter les terrains et propriétés privées.
- Informer sans délai à la patrouille marine de tout problème, danger, situation susceptible de nuire aux utilisateurs ou à la qualité de l'environnement

Nos partenaires :



MRC d'Antoine-Labelle



ASSOCIATION POUR
LA PROTECTION DU
LAC DES 31-MILLES
www.apl31milles.ca

